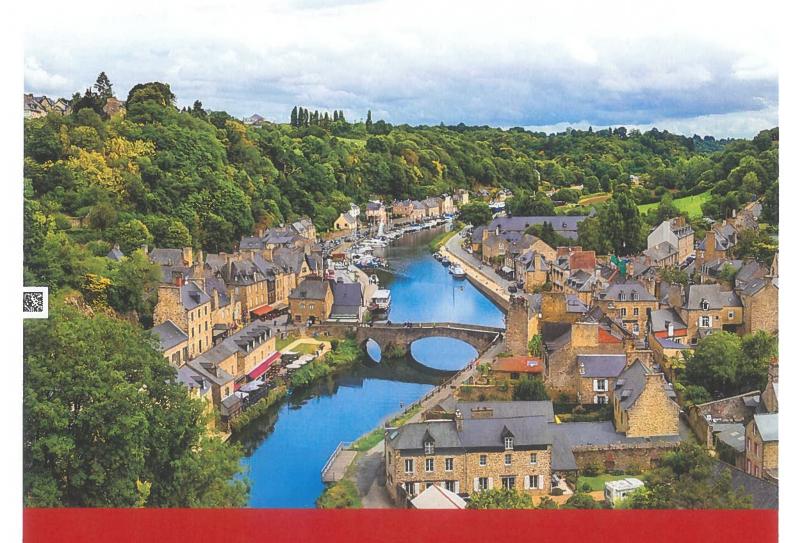


REÇU LE

1 6 OCT. 2025

Mairie de LACOSTE

DOSSIER D'INFORMATION MAIRIE



free mobile

OPÉRATEUR: Free Mobile CODE SITE: 84058 001 01

ADRESSE DU SITE : Chemin du château - les Peyrières ouest

COMMUNE: 84480 LACOSTE

DATE: 09/10/2025





RÉFÉRENCES ET DESCRIPTIF DU PROJET

OPÉRATEUR: FREE MOBILE

COMMUNE: LACOSTE

NOM DU SITE: LACOSTE CARRIERE

CODE SITE: 84058_001_01

ADRESSE: Chemin du château - les Peyrières ouest - 84480 LACOSTE

TYPE DE SUPPORT : Pylône autostable

PROJET DE: Nouvelle antenne relais

COORDONNÉES X = 835886.42, Y = 1874426.02

GÉOGRAPHIQUES: Longitude: 5.266468, Latitude: 43.831906

CONTACT FREE MOBILE

NOM: Laurent PATERNOT

Responsable des Relations avec les Collectivités Territoriales

E-MAIL: lpaternot@free-mobile.fr

ADRESSE: Free Mobile

16 rue de la Ville l'Évêque

75008 Paris



SOMMAIRE

1. Synthèse et motivation du projet	4
2. Descriptif détaillé du projet et des installations	4
3. Calendrier indicatif du projet	7
4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation	7
5. Plan de situation à l'échelle	8
6. Plan de cadastre	9
7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après	10
8. Déclaration ANFR	14
9. Plans du projet	15
10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité	22
11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat	22
12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé	23
13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence	24



13P284000b000000110313



1. Synthèse et motivation du projet

En tant que titulaire de licences 3G, 4G et 5G, Free Mobile est soumis à des obligations nationales qui concernent notamment la couverture de la population, la qualité de service et sa disponibilité, le paiement de redevances, la fourniture de certains services ainsi que la protection de la santé et de l'environnement.

Free Mobile est notamment impliquée dans le programme national de résorption des zones blanches ainsi que dans l'ensemble des programmes de couverture ciblée mis en place en partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités locales.

La couverture des territoires en services de communications et services mobiles est adaptée à la réalité des usages et permet aux territoires d'apporter à leurs administrés les moyens de communications indispensables à leur vie personnelle et professionnelle.

Ainsi, Free Mobile travaille continuellement à répondre aux attentes des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires et sa pérennité en anticipant les évolutions des besoins et usages.

Le déploiement et le fonctionnement des antennes-relais est strictement encadré par la loi. Le spectre de fréquences accessibles par l'opérateur est réglementé et fait l'objet d'autorisations assorties d'obligations réglementaires.

Chaque nouvelle antenne ou modification doit faire l'objet d'une autorisation d'émettre dans une bande de fréquences donnée de la part de l'ANFR avant d'être mise en service. L'ANFR vérifie notamment que les seuils sanitaires d'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques sont respectés.

2. Descriptif détaillé du projet et des installations

Descriptif du projet

Dans le cadre du déploiement du réseau Free mobile nous projetons de créer une station relais qui couvrira la commune de LACOSTE.

Cette installation nécessite l'implantation d'un pylône de 30 m sur lequel seront posées 3 antennes (technologie 3G et 4G).

Pour une meilleure intégration dans l'environnement le pylône treillis ainsi que les antennes seront peints en brun Sépia, RAL 8014, en concertation avec le PNRL et l'UDAP.

Des équipements techniques reliés aux antennes seront posés au sol dans une zone technique qui sera clôturée et fermée par portillon.

Une barrière en bois sera créée au début du sentier communal partant du chemin du château pour aller en direction de la station relais pour éviter le passage de véhicules.

Caractéristiques d'ingénierie

Nombre d'antennes	Existantes : 0	À ajouter : 3	À modifier : 0
Туре			
Technologies		3G / 4G / 5G	
Azimuts (S1/S2/S3)		0° 120° 240°	



Antennes

Azimut	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF ⁽¹⁾	HBA ⁽²⁾ / sol	HBA NGF	HMA ⁽³⁾ / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
	4G 700 MHz	30.00 m	381.00 m	27.35 m	378.35 m	28.70 m	379.70 m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	30.00 m	381.00 m	27.35 m	378.35 m	28.70 m	379.70 m	31	28.85	6°
0°	3G 900 MHz	30.00 m	381.00 m	27.35 m	378.35 m	28.70 m	379.70 m	29	26.85	6°
	4G 1800 MHz	30.00 m	381.00 m	27.35 m	378.35 m	28.70 m	379.70 m	33	30.85	4°
	4G 2100 MHz	30.00 m	381.00 m	27.35 m	378.35 m	28.70 m	379.70 m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	30.00 m	381.00 m	27.35 m	378.35 m	28.70 m	379.70 m	33	30.85	4°
	4G 700 MHz	30.00 m	381.00 m	27.35 m	378.35 m	28.70 m	379.70 m	31	28.85	6°
	3G 900 MHz 30.	30.00 m	381.00 m	27.35 m	378.35 m	28.70 m	379.70 m	31	28.85	6°
120°		30.00 m	381.00 m	27.35 m	378.35 m	28.70 m	379.70 m	29	26.85	6°
120	4G 1800 MHz	30.00 m	381.00 m	27.35 m	378.35 m	28.70 m	379.70 m	33	30.85	4°
	4G 2100 MHz	30.00 m	381.00 m	27.35 m	378.35 m	28.70 m	379.70 m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	30.00 m	381.00 m	27.35 m	378.35 m	28.70 m	379.70 m	33	30.85	4°
	4G 700 MHz	30.00 m	381.00 m	27.35 m	378.35 m	28.70 m	379.70 m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	30.00 m	381.00 m	27.35 m	378.35 m	28.70 m	379.70 m	31	28.85	6°
2400	3G 900 MHz 30.00 m	381.00 m	27.35 m	378.35 m	28.70 m	379.70 m	29	26.85	6°	
240°	4G 1800 MHz	30.00 m	381.00 m	27.35 m	378.35 m	28.70 m	379.70 m	33	30.85	4°
	4G 2100 MHz	30.00 m	381.00 m	27.35 m	378.35 m	28.70 m	379.70 m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	30.00 m	381.00 m	27.35 m	378.35 m	28.70 m	379.70 m	33	30.85	4°

⁽¹⁾NGF = nivellement général de la France

Azimut : orientation de l'antenne par rapport au nord géographique

PIRE (Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente) : puissance qu'il faudrait appliquer à une antenne isotrope pour obtenir



13P284000000000110413

⁽²⁾HBA = hauteur bas d'antenne

⁽³⁾HMA = hauteur milieu d'antenne

⁽⁴⁾ sans tenir compte de la variabilité des faisceaux



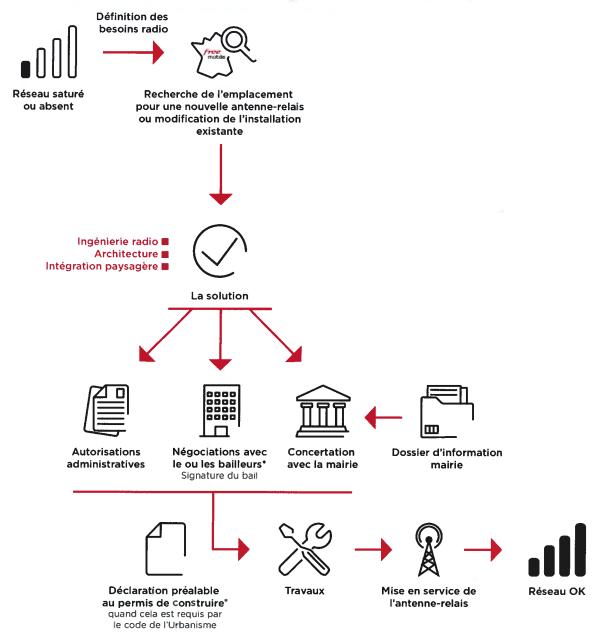
le même champ dans la direction où la puissance émise est maximale

PAR (Puissance Apparente Rayonnée) : puissance calculée en référence à une émission produite par une antenne dipôle idéale

Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, Free Mobile s'engage à respecter les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret du 3 mai 2002.

Phases de déploiement du projet

L'installation d'une antenne-relais est un projet qui dure de 18 à 24 mois.



^{*}Si nécessaire



3. Calendrier indicatif du projet

Remise du dossier d'Information (TO)	Octobre 2025
Dépôt des autorisations d'urbanisme (DP)	Novembre 2025
Début des travaux (prévisionnel)	Avril 2026
Mise en service (prévisionnel)	Juin 2026

Après construction du site et installation de l'énergie et transmission, l'insertion technique du site dans le réseau peut être entreprise.

L'allumage d'un site suit une procédure rigoureuse, assurant plusieurs vérifications entre exploitation et radio.

4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation

Adresse

Chemin du château - les Peyrières ouest 84480 LACOSTE

Coordonnées

Lambert II étendu

X = 835886.42 Y = 1874426.02 **WGS 84**

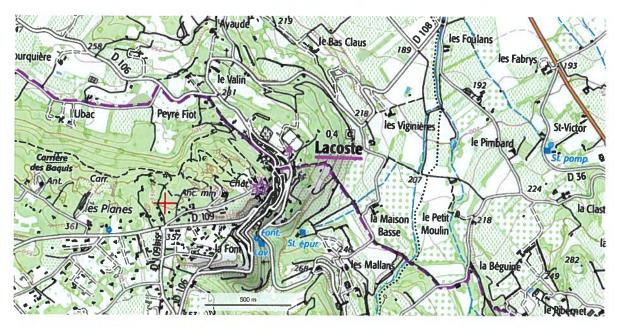
Longitude : 5.266468 Latitude : 43.831906





5. Plan de situation à l'échelle

Localisation de l'installation





Description des ouvrants (fenêtres, balcons, portes) situés à moins de 10 mètres, sur le linéaire de façade concerné

Extrait IGN et plan de ville

6. Plan de cadastre

Département : VAUCLUSE

Commune : LACOSTE

Section : AK Feuille : 000 AK 01

Échelle d'origine : 1/2000 Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 09/07/2025 (fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44 ©2022 Direction Générale des Finances

Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES [

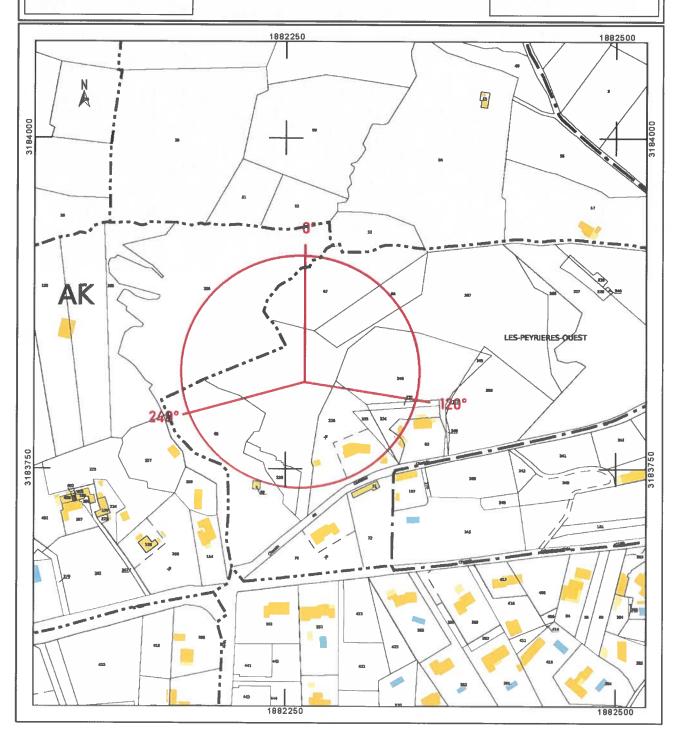
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : PTGC VAUCLUSE

Cité Administrative BP 91088 84097 84097 AVIGNON Cedex 9 tél. 04 90 27 71 91 -fax sdif.vaucluse.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par

cadastre.gouv.fr



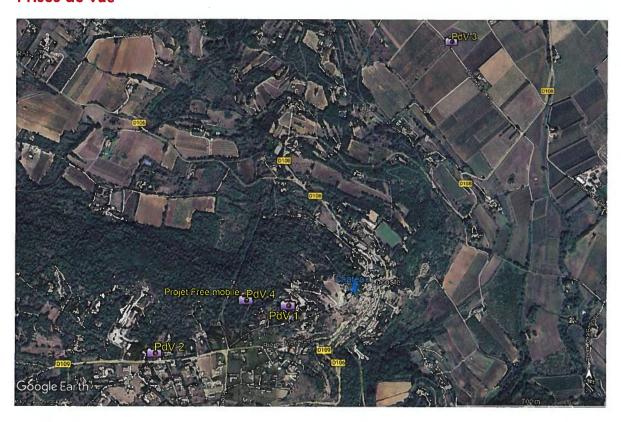


7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après

Photomontages du projet.

Depuis les prises de vue n°2 et n°3 le pylône ne sera pas visible.

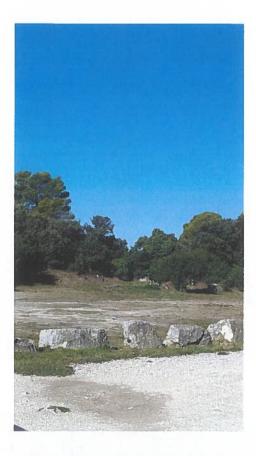
Prises de vue



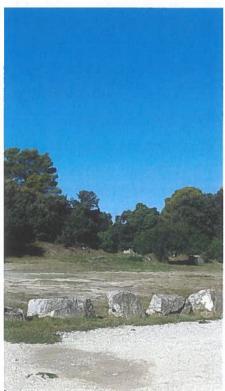


Prise de vue n°1

Etat avant:



Etat après :







Prise de vue n°2

Etat avant:



Prise de vue n°3

Etat avant:





Prise de vue n°4

Etat avant:



Etat après:







8. Déclaration ANFR

Le projet fera l'objet d'une déclaration ANFR selon les points ci-dessous. Grâce à ces éléments, l'ANFR gère l'attribution des fréquences aux divers émetteurs et veille au respect de la réglementation.

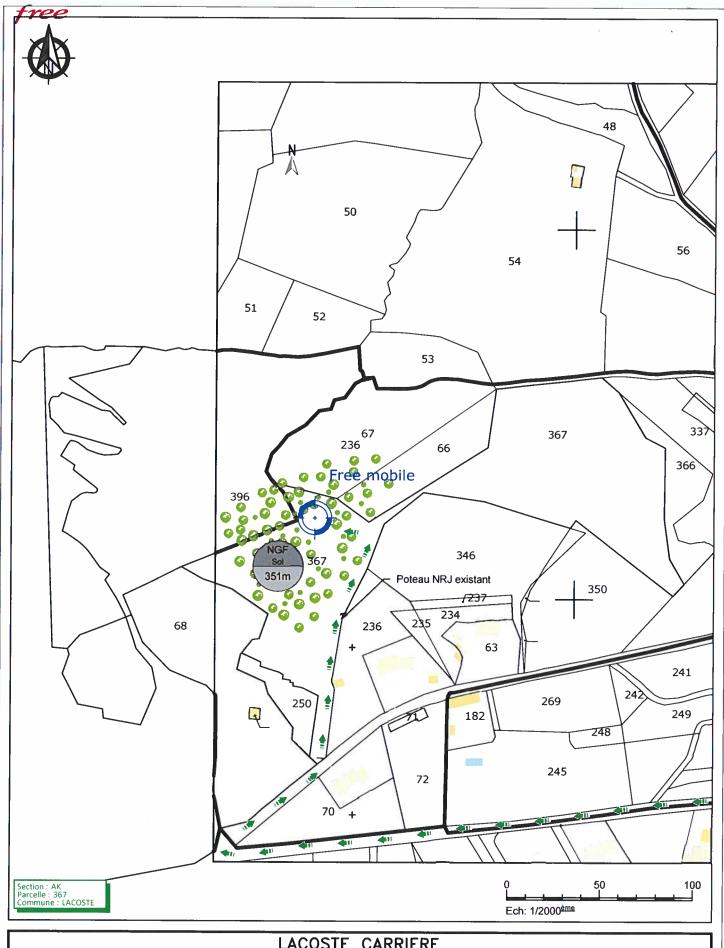
1. Conformité de l'installation aux	règles du guide	DR 17* de l'ANFR ?
	☑ oui	non
* Guide technique ANFR DR17 modéli public.	isation des sites radi	oélectriques et des périmètres de sécurité pour le
2. Existence d'un périmètre de sé	curité** balisé ac	cessible au public
	oui oui	☑ non
** Périmètre de sécurité : zone au vois supérieur au seuil du décret ci-dessou		dans laquelle le champ électromagnétique peut-être
	ice du décret n°	par la station objet de la demande sera-t-il 2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de
	☑ oui	non
	visé par l'article	sements scolaires, crèches, établissements e 5 du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002
	☐ oui	☑ non

9. Plans du projet

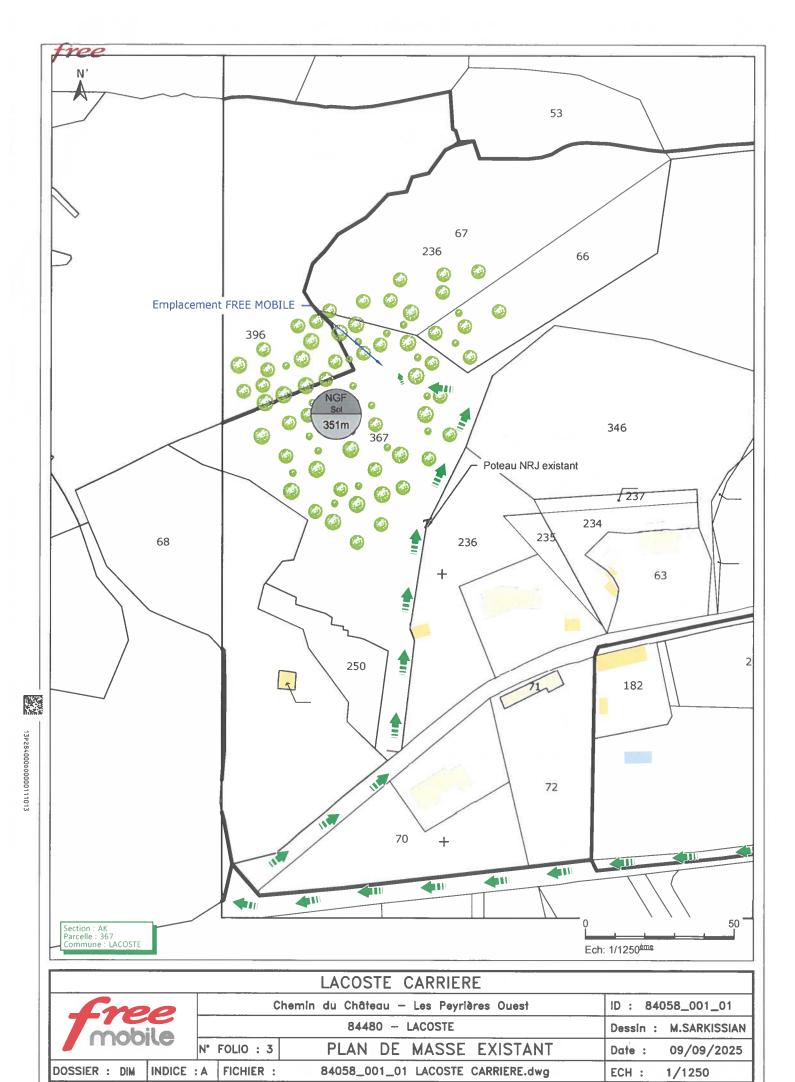
	NOMENCLATURE					
FOLIO	DESIGNATION FOLIO	PRESENCE FOLIO				
01	NOMENCLATURE	OK				
02	PLAN DE SITUATION	OK				
03	PLAN DE MASSE EXISTANT	ОК				
04	PLAN DE MASSE PROJET	OK				
05	PLAN D'ELEVATION EXISTANT	OK				
06	PLAN D'ELAVATION PROJET	OK				
07	DETAIL ZONE TECHNIQUE	OK				

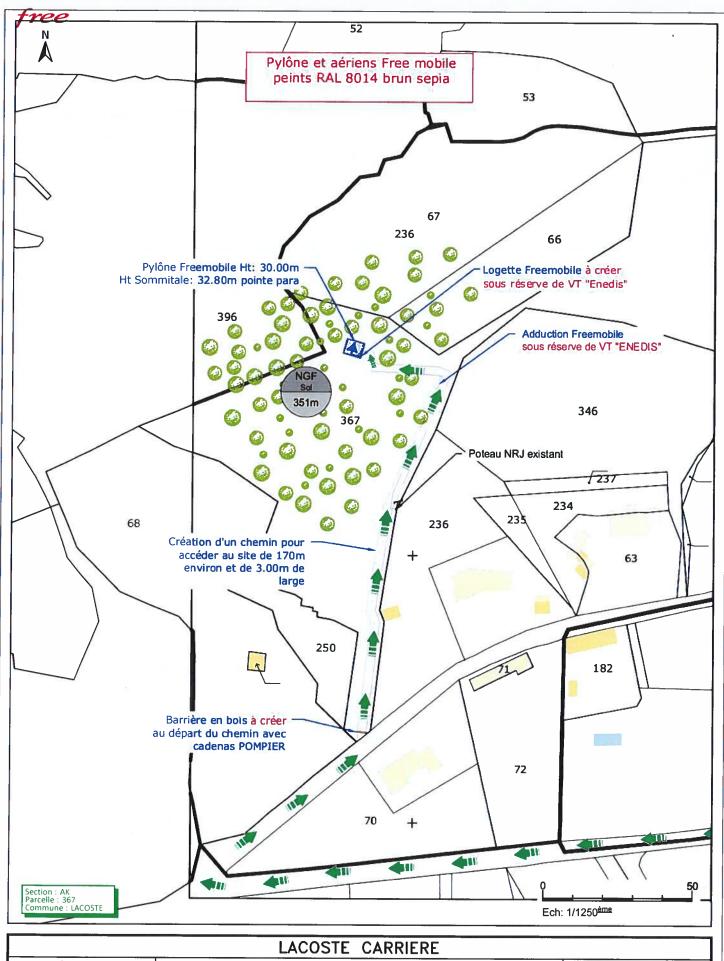
			GRILLE D'EVOLUTION	
Indice	Date	Dessinateur	Désignation	Nom Entreprise
Α	09/09/2025	M.SARKISSIAN	Emission Originale	Free Mobile

		LACOSTE CARRIERE	
Lmoo	Cher	nin du Château — Les Peyrières Ouest	ID : 84058_001_01
free mobile		84480 - LACOSTE	Dessin : M.SARKISSIAN
I I looke	N° FOLIO : 1	NOMENCLATURE	Date : 09/09/2025
DOSSIER : DIM INDICE :	A FICHIER :	84058_001_01 LACOSTE CARRIERE.dwg	ECH : -



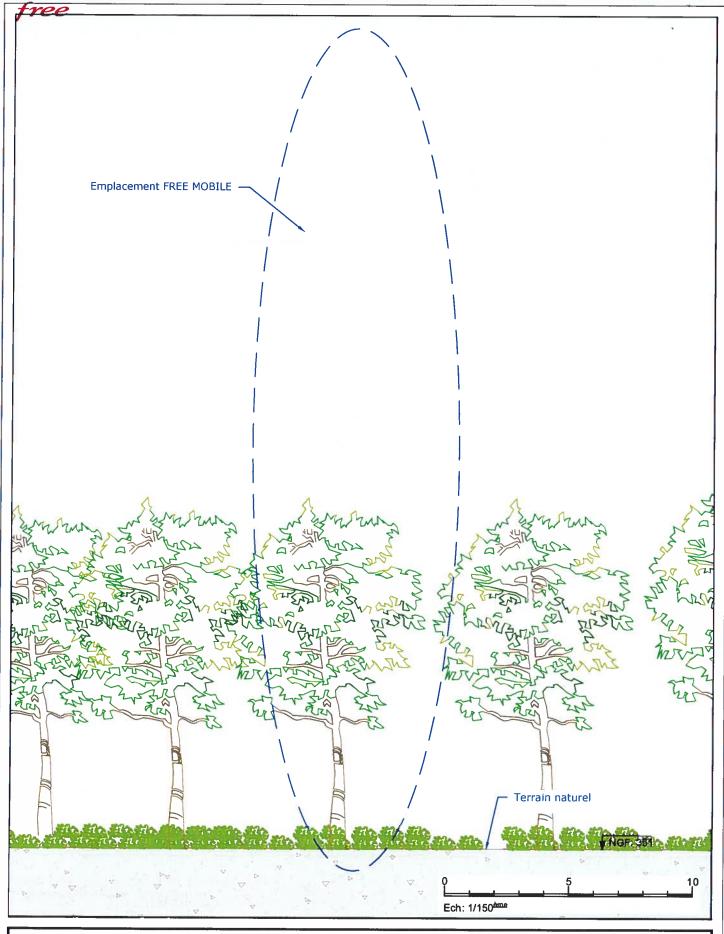
LACOSTE CARRIERE						
Chemin du Château - Les Peyrières Ouest ID : 84058_001_01						
Chemin du Château - Les Peyrières Ouest ID : 84058_001_01 84480 - LACOSTE Dessin : M.SARKISSI Dessin : M.SARKISSI						
N° FOLIO : 2	PLAN DE SITUATION	Date : 09/09/2025				
DOSSIER : DIM INDICE : A FICHIER : 84058_001_01 LACOSTE CARRIERE.dwg ECH : 1/2000						
	N° FOLIO : 2	84480 - LACOSTE N° FOLIO : 2 PLAN DE SITUATION				



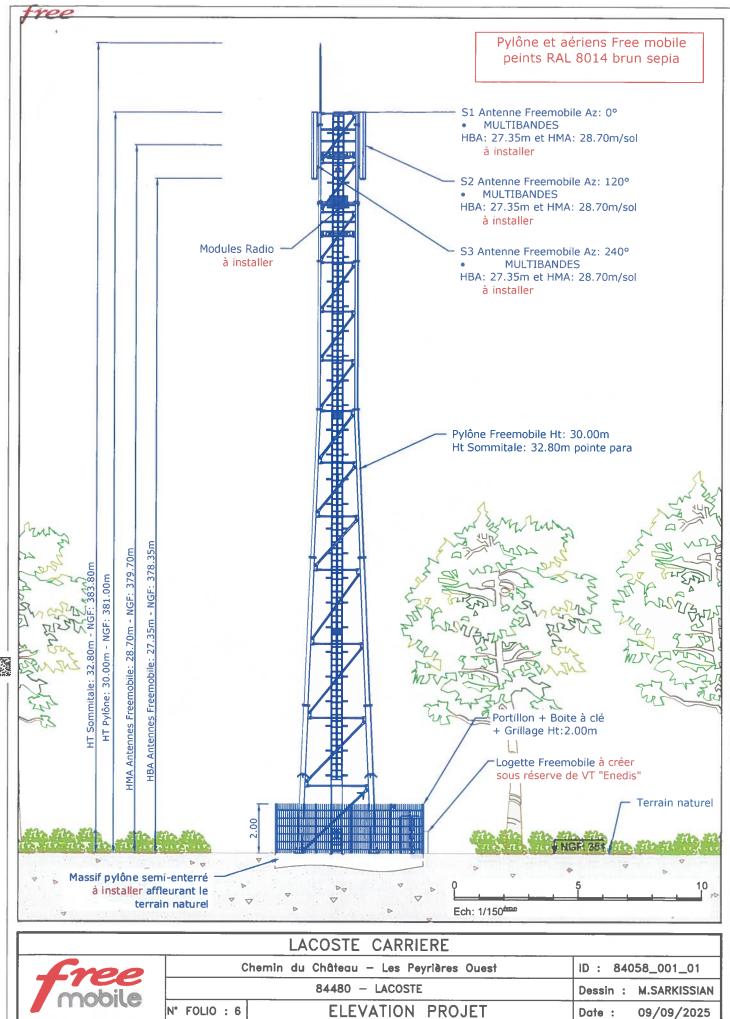


LACOSTE CARRIERE						
Lnoo	Chemin du Château — Les Peyrières Ouest	ID: 84058_001_01				
free mobile	84480 - LACOSTE	Dessin : M.SARKISSIAN				
N° F	PLAN DE MASSE PROJET	Date : 09/09/2025				
DOSSIER : DIM INDICE : A	FICHIER: 84058_001_01 LACOSTE CARRIERE.dwg	ECH: 1/1250				

Section : AK Parcelle : 367 Commune : LACOSTE				0 1 Ech: 1/100 ^{èn}	2 3	4 5
a _a	***************************************		LACOSTE CARRIERE			
Lme	0	Che	emin du Château — Les Peyrières Ouest		ID : 840	058_001_01
mob	ila		84480 - LACOSTE		Dessin :	M.SARKISSIAI
11100	ICO	N° FOLIO : 4	PLAN DE MASSE PROJE	T	Date :	09/09/2025
OSSIER : DIM	INDICE	: A FICHIER :	84058_001_01 LACOSTE CARRIERE.dv	wg	ECH :	1/100



LACOSTE CARRIERE							
Lnoo	Chem	in du Château — Les Peyrières Ouest	ID : 840	58_001_01			
<i>free</i> mobile		84480 - LACOSTE	Dessin :	M.SARKISSIAN			
THOOKE	N° FOLIO : 5	ELEVATION EXISTANT	Date :	09/09/2025			
DOSSIER : DIM INDICE	: A FICHIER :	84058_001_01 LACOSTE CARRIERE.dwg	ECH :	1/150			



84058_001_01 LACOSTE CARRIERE.dwg

ECH:

1/150



DOSSIER : DIM

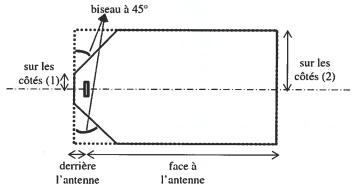
INDICE : A

FICHIER:



10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité

Exemple à titre indicatif de périmètre de sécurité autour de l'antenne pour le grand public :



Périmètre de Sécurité pour des antennes de macro-cellule sur terrasse Source : Guide Technique - ANFR/DR 17-6

Conformité au guide technique de l'ANFR :

https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/consultation/consultation-5G-Guide-perimetres-securite.pdf

Exemple de balisage :



11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat

Sites Internet

Site gouvernemental	www.radiofrequences.gouv.fr		
Sites de l'Agence Nationale des Fréquences	www.anfr.fr www.cartoradio.fr https://5g.anfr.fr/		
Sites de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des postes	www.arcep.fr		



Documents pédagogiques de l'Etat

Téléchargeables sur le site gouvernemental www.radiofrequences.gouv.fr

http://www.radiofrequences.gouv.fr/les-conditions-d-implantation-a16.html
http://www.radiofrequences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html

Fiches ANFR

Téléchargeables sur le site www.anfr.fr

Exposition du public aux ondes: Le rôle des Maires	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expace/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf			
Présentation de la 5G	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documerts/5G/ANFR_5G.pdf			
Vidéos pédagogiques sur les ondes	https://www.anfr.fr/anfr/lanfr-academie			

Rapports des Autorités scientifiques et sanitaires

Rapport et Avis de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (ANSES ex AFSSET), 15 octobre 2013, Mise à jour de l'expertise « radiofréquences et santé »

L'ANSES actualise l'état des connaissances qu'elle a publié en 2009. L'ANSES maintient sa conclusion de 2009 sur les ondes et la santé et indique que «cette actualisation ne met pas en évidence d'effets sanitaires avérés et ne conduit pas à proposer de nouvelles valeurs limites d'exposition de la population»

12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé

Free Mobile, exploitant un réseau de télécommunications tel que défini au 2° de l'article 32 du code des postes et télécommunications, certifie que, en dehors du périmètre de sécurité mentionné sur plan et balisé sur le site, les références de valeurs d'exposition aux champs électromagnétique suivantes, et fixées dans le décret n°2002-775 du 3 mai 2002 sont respectées.

Free Mobile s'engage à appliquer les règles de signalisation et de balisage des périmètres de sécurité qui lui sont propres dans les zones accessibles au public.

Free Mobile s'engage à respecter les seuils maximaux réglementaires contraignants en France conformément aux dispositions du décret 2002-775 du 3 mai 2002. Ces seuils réglementaires, établis sur avis de l'ANSES, permettent d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences. A l'image de la grande majorité des pays membres de l'Union européenne, celles-ci sont issues de la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et conformes aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

Ce seuil, a été fixé par le Gouvernement sur la base des avis de l'Anses (Agence nationale





de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). En tout état de cause, Free Mobile s'est toujours engagé à se conformer continuellement à toute éventuelle modification de la réglementation.

Valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques (décret 2002-775 du 3 mai 2002)

	700 MHz	800 MHz	900 MHz	1,8 GHz	2,1 GHz	2,6 GHz	3,5 GHz
Valeur limite d'exposition (V/m)	36	39	41	58	61	61	61

Pour garantir une sécurité maximale, ce seuil de référence a été établi de façon à garantir au niveau du public un DAS (débit d'absorption spécifique) corps entier inférieur à 0,08W/kg. Ce niveau de DAS est obtenu en appliquant un coefficient diviseur de 50 sur la mesure en deçà de laquelle aucun effet biologique n'a été observé expérimentalement.

L'Agence nationale des Fréquences (ANFR) est la garante du respect de cette réglementation. En particulier, elle délivre une autorisation pour tout projet d'installation d'un site radio électrique dans le cadre de la procédure de la commission des sites et servitudes radioélectrique (COMSIS). Une antenne ne peut émettre sans cette autorisation.

13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence

Free Mobile met en œuvre depuis plusieurs années un processus opérationnel de déploiement de ses sites selon les règles de transparence et d'application du principe de sobriété de l'exposition électromagnétique découlant de la loi Abeille de 2015 et repris dans le code des communications électroniques.

Free Mobile s'engage à informer le maire ou le président du groupement de communes de la date effective des travaux d'implantation de la nouvelle installation radioélectrique concernée ainsi que de la date prévisionnelle de mise en service de cette installation.

Des mesures d'information préalable des maires et de concertation sur les ondes existent en France depuis plus de 15 ans. L'Association des Maires de France et les opérateurs ont ainsi établi en 2006, un « Guide des relations entre opérateurs et communes » (GROC) veillant à ce que chaque nouveau projet d'antenne dans une commune fasse l'objet d'une information préalable du maire. Free Mobile s'engage à suivre ce guide.